

Charte de déontologie des métiers de la Recherche

Intervenant : Dr. Lucienne LETELLIER, DR émérite CNRS
Membre du Comité d'éthique du CNRS

Public concerné : Doctorants

Forme : formation ouverte en amphithéâtre (280 places)

Calendrier : **25 mai 2016 de 9h00 à 12h00**

Lieu : Institut Le Bel - Amphithéâtre A3 - 4 rue Blaise Pascal Strasbourg

Durée validée : 3 heures

Descriptif : Séminaire dédié à l'intégrité scientifique.

« Une Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche a été signée le 29 janvier 2015 par la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Institut Curie.

Il est de la responsabilité de chaque établissement public de recherche et d'enseignement supérieur de mettre en œuvre cette charte, à travers la promotion de bonnes pratiques en recherche, la sensibilisation et la formation de leurs personnels et de leurs étudiants, l'énoncé de repères déontologiques, la mise en place de procédures claires et connues de tous pour prévenir et traiter les écarts éventuels aux règles déontologiques.

La Charte de déontologie des métiers de la recherche concerne l'ensemble des femmes et des hommes de l'Université, permanents ou non, qui contribuent à l'activité de recherche et s'engagent à respecter, dans le cadre des missions de recherche ou d'appui à la recherche qui leur incombent, les principes d'intégrité qui y sont formulés.

La Charte s'organise autour de sept principes fondamentaux indissociables dans leur application :

- 1. Respect des dispositifs législatifs et réglementaires*
- 2. Fiabilité du travail de recherche*
- 3. Communication*
- 4. Responsabilité dans le travail collectif*
- 5. Impartialité et indépendance dans l'évaluation et l'expertise*
- 6. Travaux collaboratifs et cumul d'activité*
- 7. Formation*

La Charte de déontologie des métiers de la recherche de l'université de Strasbourg sera signée par tous les personnels des unités de recherche, y compris les doctorants. »

- Méthode pédagogique : expliciter les critères d'une démarche scientifique rigoureuse et intègre suivi d'une discussion avec le public.

Thématique principale :

Thématiques secondaires :